



Maître d'Ouvrage : COMMUNE DU BOURG DUN

Mairie route de Dieppe 76740 LE BOURG DUN

Tel 02 35 83 03 39 E-mail : mairie-bourg-dun@wanadoo.fr

Travaux de restructuration de la Mairie

REGLEMENT DE CONSULTATION R.C.



Jean-Michel LIBERTY architecte D.P.L.G.

3, rue Marcel Dupré 76130 Mont Saint Aignan

Tel : 06 74 49 61 80

N° d'inscription à l'Ordre des Architectes : 041591

SIRET : 439 342 593 0002

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
1 OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
1.1 OBJET DU MARCHÉ - EMPLACEMENT DES TRAVAUX.....	3
2 CONDITION DE L'APPEL D'OFFRE.....	3
2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES	3
- TRANCHES ET LOTS.....	3
2.2 DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	4
2.2.1 <i>Calendrier prévisionnel des travaux</i>	4
2.3 MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.4 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
2.5 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROJETS.....	4
3 PRESENTATION DES OFFRES.....	5
3.1 DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
3.2 COMPOSITION DES OFFRES	5
1. <i>DC1, DC2, NOTI 1 NOTI 2 dûment remplies, signées et validées à la date d'ouverture des offres</i>	5
2. <i>Un projet de marché comprenant :</i>	5
3. <i>Copie des qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres</i>	5
4. <i>Une liste de références et un mémoire technique présentant les moyens de l'entreprise :</i>	5
5. <i>Les attestations d'assurances (civile et décennale) validées à la date d'ouverture des offres</i>	5
3.3 REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI	5
4 JUGEMENT DES OFFRES.....	6
4.1 LES CONDITIONS DE FOND.....	6
4.2 LES CONDITIONS DE FORME	6
4.3 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	6
5 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6

1 OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du marché - Emplacement des travaux

Le présent C.C.A.P. a pour objet de définir les clauses administratives particulières, en vue de la passation des marchés de :

Travaux de restructuration de la Mairie route de Dieppe 76740 LE BOURG DUN

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

2 CONDITION DE L'APPEL D'OFFRE

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres est lancé en procédure adaptée (MAPA CMP art 28) sans variante(s) avec possibilité d'avoir recours à la négociation.

- Tranches et lots

Le marché est traité en 2 phases de travaux permettant de maintenir la continuité de service de la Mairie :

Phase 1 : les services d'accueil de la mairie, seront logés provisoirement dans la salle des associations qui est desservi par un accès autonome. Ce délai sera mis à profit pour restructurer intégralement les locaux, en rez de chaussée et à l'étage, du bâtiment de la mairie.

Phase 2 : les services de la mairie réintégreront le bâtiment de la mairie et hébergeront provisoirement les activités des associations dans la salle des mariages. Ce délai permettra de restructurer l'aile arrière pour aménager la salle des associations.

Le marché est traité en un 8 lots traités par marchés séparés et définis comme suit en préambule de leur Acte d'Engagement comme suit :

LOTS N°	DESIGNATION DES LOTS
1	Démolition-Menuiseries extérieures-Carrelage
2	Plafond-Doublages-Cloisons
3	Menuiseries intérieures-Parquet
4	Plomberie-Dépose Chauffage
5	Electricité-chauffage-ventilation
6	Peinture

3 PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Dossier de consultation

Les dossiers de consultation sont téléchargeables sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

3.2 Composition des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux.

1. **DC1, DC2, NOTI 1 NOTI 2 dûment remplies, signées et validées à la date d'ouverture des offres.**
2. **Un projet de marché comprenant :**
 - Un Acte d'Engagement à **compléter et signé**.
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières joint au dossier de consultation, à **accepter et signer sans aucune modification**.
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières joint au dossier de consultation, à accepter sans aucune modification.
 - La décomposition Du Prix Global et Forfaitaire à **compléter et signer**.
 - Le Planning prévisionnel à établir en annexe de l'acte d'engagement, conformément à l'article 2.3.1 et à **signer**.
3. **Copie des qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres.**
4. **Une liste de références et un mémoire technique présentant les moyens de l'entreprise :**
 - les Moyens humains : de l'entreprise et dédiés aux travaux de la mairie.
 - Les Matériaux , appareils , équipements mis en œuvre.
 - Les Matériels utilisés et adaptés aux projet.
 - Le respect des Délais : détail du planning et méthodologie des interventions du lot concerné.
5. **Les attestations d'assurances (civile et décennale) validées à la date d'ouverture des offres.**

3.3 Remise des offres - Conditions d'envoi

Les offres seront remises avant la date limite fixée au **27 mai 2019 avant 12 heures**

Les offres devront être transmises sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur dépôt électronique à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire Commune du Bourg-Dun - Route de Dieppe 76740 LE BOURG-DUN
Avec la mention :

« Appel d'offres - Opération : Travaux de Ravalement de la Mairie - COPIE DE SAUVEGARDE ». Cette copie ne pourra être ouverte que si une difficulté informatique survient.

4 JUGEMENT DES OFFRES

4.1 Les conditions de fond

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au l'article *R 53 du CMP*.

Les critères de sélection des offres se fonderont sur :

- Le prix des prestations pour 60 %
- La valeur technique de l'entreprise pour 40 %

Il est également rappelé que la composition des dossiers d'offres, les références de l'entreprise et le respect des clauses du présent Règlement de Consultation seront rigoureusement vérifiés.

4.2 Les conditions de forme

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non-cohérente.

4.3 Dispositions particulières

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande via le profil d'acheteur à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

